

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 11 février 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 30

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 5 février 2019 s'est réuni le lundi 11 février 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORRÈGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, GAY Laurent, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : BALLEREAU Marie-Catherine, VERDIER Alain, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard

Pouvoirs : de BALLEREAU Marie-Catherine à de GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, de MARCHAND Jean-Pierre à CHRISTEN Roland, de MAURIN Patrick à DALLA SANTA Jean-Christophe, de BRETAGNE Karine à MAHIEU Anne.

A.05

Avenant au contrat d'assurance des risques statutaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

La commune a, par la délibération n°2015-J-28 en date du 14 décembre 2015, demandé au centre de gestion de négocier pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986 ;

La commune a, par la délibération n°2016-G-07 en date du 12 septembre 2016, et suite aux négociations menées avec le concours du centre de gestion 47, contractualisé avec le courtier GRAS SAVOYE pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 afin de couvrir ses risques statutaires (accident du travail, maladie professionnelle et décès) au taux de 1,21% ;

En mai 2018, constatant la sinistralité dégradée de la commune sur l'exercice 2017, l'assureur a engagé avec le CDG 47 auprès de la ville de Marmande, une procédure de

renégociation tarifaire prévue par le contrat. Celle-ci a abouti à une proposition d'évolution des garanties et du taux de cotisation :

- Mise en place d'une franchise de 10% sur les indemnités journalières
- Mise en place d'une franchise de 30 jours par arrêt de travail sur les indemnités journalières. Les soins demeurent pris en charge dès le 1^{er} jour.
- Relèvement du taux de cotisation à 1,57%

Ces nouvelles dispositions seraient effectives au 1^{er} janvier 2019 pour tous les nouveaux sinistres enregistrés.

Votants : 30 Abstention : 00 Exprimés : 30 Contre : 00 - Pour : 30
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 12 février 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

A blue circular official stamp of the Mairie de Marmande is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and '1917'. The signature is written in dark ink over the stamp.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 14/02/2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 15/02/2019...

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

A blue circular official stamp of the Mairie de Marmande is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and '1917'. The signature is written in dark ink over the stamp.